TL 2779

pax christi mouvement international catholique pour la paix international catholic peace movement

Section Suisse romande

Note sur la visite de Mgr. Martinho DA COSTA LOPES

(1) Mgr. Agostinho DA COSTA LOPES séjourne à Genève du 18 au 24 février 1984 à l'occasion d'une intervention qu'il présente à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies (40e. session, 1984). Il parle à la Commission au nom de Pax Christi International sur la question du Timor Oriental.

(2) Mgr. da Costa Lopes a été Administrateur Apostolique de l'Evêché de Dili au cours des années qui ont suivi l'occupation indonésienne. Il a exercé cette fonction jusqu'au 17 mai 1983, date à laquelle il a remis sa démission au Vatican. Depuis, il réside au Portugal et est chargé de l'apostolat des réfugiés du Timor Oriental dans ce pays.

(3) Avant son arrivée à Genève, la Représentation de Pax Christi International à l'ONU a informé la Délégation du Saint-Siège, l'Evêché de Genève, Lausanne et Fribourg, la Commission Nationale Suisse Justice et Paix et le Vicariat Général de Genève. A son arrivée à Genève, Mgr. da Costa Lopes a été pris en charge par Pax Christi et Pax Romana. Il loge à la Cure St.-Nicolas.

(4) C'est aujourd'hui 22 février que Mgr. da Costa Lopes a pu faire son intervention à la Commission des Droits de l'Homme. Son discours était préparé par lui-même après consultations avec quelques délégations, dont celle du Saint-Siège. Après son intervention (texte ci-joint), un communiqué de presse a été distribué aux correspondants. Cet après-midi 22 février a eu lieu une conférence de presse, organisée par les correspondants au Palais des Nations. Mgr. da Costa Lopes a aussi été reçu au Conseil Oecuménique des Eglises, il a eu des conversations avec Amnesty International et plusieurs délégations gouvernementales.

./.

(5) En ce qui concerne des organismes et personnes suisses, Mgr. da Costa Lopes sera reçu le jeudi 23 par Mgr. Gabriel Bullet, Evêque Auxiliaire du Diocèse, et le vendredi 24 par l'Abbé Fernand Emonet, Vicaire Episcopal.

(6) La question des droits de l'homme au Timor Oriental est abordée à la Commission des Droits de l'Homme sous l'angle du droit à l'auto-détermination. Le nombre de pays acceptant le fait accompli de l'Indonésie est toutefois de plus en plus élevé, tandis que des violations graves et massives des droits de l'homme continuent à se produire au Timor. Il s'agit donc de sensibiliser l'opinion et la Commission sur les deux plans : le droit à l'auto-détermination et les violations des droits de l'homme. Pax Romana et Pax Christi opérent conjointement et ont ainsi présenté l'an dernier déjà deux interventions sur ces deux aspects. Cette année, Pax Romana (Mr. Rajkumar) a présenté un exposé sur les violations des droits de l'homme au Timor immédiatement après l'appel lancé par Mgr. da Costa Lopes au nom de Pax Christi. Nos deux organisations cherchent ainsi à faire en sorte que la question du Timor Oriental ne tombe pas dans l'oubli, malgré les nombreuses complicités du silence d'Etats aussi différents que les pays asiatiques (solidarité avec l'Indonésie), occidentaux (relations commerciales avec l'Indonésie) et arabes (l'Indonésie est un pays islamique).

Genève, le 22 février 1984
Adrien-Claude Zoller